

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1159

présenté par

M. Nury, M. Rolland, Mme Gruet, Mme Louwagie, M. Viry, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Emmanuel Maquet, Mme Bazin-Malgras, Mme Frédérique Meunier, M. Neuder,
Mme Anthoine, M. Bourgeaux, Mme Dalloz, M. Bazin et M. Ray

à l'amendement n° CE|981 du Gouvernement

ARTICLE 3

À l'alinéa 9, après les mots,

« à l'échelle de la région »,

insérer les mots :

« et du département, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle du texte n'indique pas si la région concernée est plus ou moins avancée sur l'installation de certaines ENR qu'une autre région.

De plus, il semble important qu'un sein d'une même région, chaque département puisse obtenir toutes les informations sur les autres départements.